IdVectoR

Tal de COMMERCE de PARIS
N° depot
16 FEV. 1999
9760

86A7601

PROCÈS VERBAL
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 30 JUIN 1997

L'an mil neuf cent quatre vingt dix-sept, le 30 juin à 18h30,

Les actionnaires de la société IdVectoR, SA au capital de 250 000 F, se sont réunis au siège social 37, rue Marbeuf en Assemblée Générale Ordinaire sur les convocations qui leur ont été faites par le Président Directeur Général par lettres recommandées avec A.R. postées le 13 juin 1997.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée, à l'entrée en séance, par tous les actionnaires présents ainsi que par les représentants des actionnaires non présents.

L'assemblée procède à la composition de son bureau. Paul MARUANI, Président du conseil d'administration, préside la séance.
Jacques DAVILA, présent et acceptant, représentant de la société OCTET est appelé aux fonctions de scrutateur.

Gilbert MAROUANI, représentant la société ENGM et Marc HALFON, ont voté par correspondance.

Ont envoyé un pouvoir les personnes suivantes : Bernard GROUCHKO, représentant de la société LENI, Philippe MODAI, Gina SCHEINFELD et Caroline FAGARD.

Paul MARUANI est désigné comme secrétaire de la séance.

Après avoir constaté la composition du bureau, Monsieur le Président communique à l'assemblée la feuille de présence, dont il résulte que 6 actionnaires, représentant 1792 actions sur les 2 500 actions composant le capital social, sont présents ou régulièrement représentés, et deux formulaires de vote par correspondance pour 337 actions.
Il constate que l'assemblée réunissant le quorum requis par la loi, est légalement constituée et peut valablement délibérer.

37, rue Marbeuf, 75008 PARIS tél : 01 45 62 82 56 fax : 01 42 25 93 21
SA au capital de 250 000 Francs. RCS PARIS B 338 036 403 SIRET 338 036 403 00016. APE 741 G. FR 23 338 036 403

Le Président dépose ensuite sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Les copies des lettres de convocation adressées aux actionnaires, auxquelles sont joints les récépissés postaux
- La feuille de présence
- Les pouvoirs des actionnaires représentés
- L'inventaire, le bilan et l'annexe, le compte de résultat de l'exercice clos le 31/12/1996
- Le rapport de gestion du conseil d'administration sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/1996
- Les rapports du commissaire au comptes sur l'exercice clos le 31/12/1996
- La copie des documents adressés aux actionnaires sur leur demande
- Le projet des résolutions qui seront soumises à l'assemblée
- La copie de la lettre adressée au commissaire aux comptes avec le récépissé postal
- Les formulaires de vote par correspondance

Le Président rappelle à l'assemblée que l'inventaire, les comptes annuels, le rapport de gestion du conseil d'administration, les rapports du commissaire aux comptes et le projet des résolutions ont été tenus à la disposition des actionnaires dans les délais prescrits par la loi. L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président déclare que l'assemblée doit délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- lecture du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaires aux comptes ;
- affectation du résultat ;
- approbation des conventions visées à l'article 101 ;
- démission d'un administrateur ;
- autorisation à donner pour effectuer tous dépôts et formalités de publicité.

Lecture est ensuite donnée du rapport de gestion du conseil d'administration et des rapports du commissaire aux comptes, lesdits rapports demeurant annexés au présent procès-verbal.

La discussion est ouverte.

Après un échange de vue, les résolutions suivantes sont adoptées par l'assemblée :

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'assemblée après avoir entendu la lecture du rapport de gestion et le rapport du commissaire aux comptes approuve lesdits rapports ainsi que le bilan et les comptes de l'exercice clos le 31/12/96 tels qu'ils ont été présentés et qui font apparaître pour ledit exercice un déficit de 467 483 F.
L'assemblée donne quitus aux administrateurs et au commissaire aux comptes de l'exécution de leur mandat pour l'exercice clos le 31/12/96.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

Après discussion et échange de vue, l'assemblée décide d'affecter la totalité de cette perte au compte report à nouveau.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée, après avoir entendu le rapport spécial du commissaire aux comptes sur les opérations visées par l'article 101 de la loi du 24 juillet 1966, approuve expréssement l'autorisation donnée par le conseil d'administration à l'effet de passer ces conventions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

QUATRIÈME RÉSOLUTION

M. Eric EISENBERG, administrateur d'IdVector représentant permanent de la société ALMA INTERVENTION a notifié son intention de démissionner de son mandat d'administrateur d'IdVectoR. L'assemblée accepte sa démission et lui donne quitus de son mandat.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIÈME RÉSOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toute formalité de publicité afférente aux résolutions ci-dessus adoptées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.

De tout ce que dessus, a été dressé le présent procès-verbal pour servir et faire valoir ce que de droit.

A Paris, le 30 juin 1997

Le Président

Le Secrétaire

Les Scrutateurs

IdVectoR

Paris, le 8 février 1999

ATTESTATION

Je soussigné, Paul MARUANI, Président du Conseil d'Administration de la Société Anonyme IdVectoR, atteste que le Commissaire aux Comptes Titulaire de notre société est à ce jour :

KPMG - Fiduciaire de France
Bureau de la Défense 3
Immeuble KPMG
3, cours Valmy
92923 PARIS LA DEFENSE CEDEX

et ce depuis le 15 mars 1996, date à laquelle la société François KIMMEL-André TOUATI & Associés, domiciliée 9 bis rue de Vézelay 75008 PARIS, notre Commissaire aux Comptes Titulaire jusqu'alors, a été absorbée par la société « KPMG Fiduciaire de France ».

Fait pour servir ce que de droit.

Paul MARUANI
Président Directeur Général

37, rue Marbeuf, 75008 PARIS tél. : 33 (0) 1 45 62 82 56 fax : 33 (0) 1 42 25 93 21
SA au capital de 500 000 Francs. RCS PARIS B 338 036 403 SIRET 338 036 403 00016. APE 741 G. FR 23 338 036 403